



Mairie de TOUCY

Place de l'Hôtel de Ville - 89130 TOUCY

☎ 03-86-44-28-44

Toucy le 7 juillet 2026

**OBJET : ARRETE INTERDICTION DE STATIONNER PARKING PUBLIQUE
RUE DU PONT CAPUREAU RD 965 DU 15 JUILLET AU 18 JUILLET 2026
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE.**

N° AR2026-07-227

Olivier XIBERRAS, Maire de la Ville de TOUCY (Yonne),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-2-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande effectuée le 07 JUILLET 2026 par Mme PEUREUX Alexa .

Régie Eaux Puisaye Forterre représentée par Mr PERRIER Benoit sise 115 avenue Général de Gaulle en vue de réaliser des fouilles au niveau du parking public rue du pont Capureau RD 965.

Considérant qu'il appartient au Maire d'édicter tous règlements destinés à assurer le bon ordre et la sécurité publique.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le Parking public rue du pont Capureau RD 965.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking public rue du pont Capureau RD 965 du 15 juillet au 18 juillet 2026.

Article 2 : La présente interdiction sera matérialisée par des panneaux du modèle réglementaire et la signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou <https://telerecours.fr/> dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Toucy, la gendarmerie de Toucy, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire ,

Olivier XIBERRAS.

